

Réunion du Comité Syndical du 09 Janvier 2020

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 12 Décembre 2019, une nouvelle convocation du Conseil Syndical a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT.

Date de la 1^{ère} convocation : 02 Décembre 2019

Date de la 2^{ème} convocation : 19 Décembre 2019

Président de séance : Monsieur Gilles BENOIT (Communauté de Communes Terres du Haut Berry)

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique TELLIEZ (Communauté d'Agglomération Bourges Plus)

Présents avec voix délibérative :

- Communauté d'Agglomération Bourges Plus : M. CHALOPIN ; M. DUPERAT ; M. TELLIEZ ;
- Communauté de Communes Terres du Haut Berry : Mme DELAPORTE ; M. BENARD ; M. LELOUP ; M. PARFAIT ; M. LETOURMY ; M. BENOIT ; M. DUTEIL.

Présents sans voix délibérative :

- Mme TORCHY ;
- M. RIVAUD.

Absents excusés :

- Communauté d'Agglomération Bourges Plus : M. MESEGUER ; Mme RASSION ; Mme LEBLANC ;
- Communauté de Communes La Septaine : M. ACOLAS ;
- Communauté de Communes Terres du Haut Berry : M. BLAIN ; Mme SAISSELIN.

M. BENOIT, Président, ouvre la séance en précisant que le conseil peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

- Désignation du secrétaire de séance

Comme pour toute séance, le conseil syndical a obligation de désigner, au début et pour toute la durée de la séance, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, lesquelles consistent à rédiger le compte-rendu de ladite séance (Article L2121-15 du CGCT).

Monsieur TELLIEZ (Communauté d'Agglomération de Bourges Plus) se propose et est désigné secrétaire de séance par l'organe délibérant.

- Approbation du Compte-rendu en date du 22/10/2019

Monsieur BENOIT demande si les délégués ont des remarques concernant le compte-rendu en date du 22 Octobre 2019 ; en l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- Modification tableau des indemnités de fonction au Président et des Vice-Présidents (délibération n° 08/2019 présentée par Monsieur Gilles BENOIT)

Projet de délibération n° 08/2019

Modification tableau des indemnités de fonction au Président et des Vice-Présidents

Le Président expose :

Vu les dispositions de l'article L5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, stipulant que « les indemnités maximales votées par le conseil ou comité d'un syndicat de communes, d'une communauté de communes, d'une communauté urbaine, d'une communauté d'agglomération, d'une métropole et d'un syndicat d'agglomération nouvelle pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par un décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique » ;

Vu les arrêtés portant délégation de fonctions ;

Vu la délibération n° 28/2018 du 05 Juillet 2018, fixant le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Président à 19 % de l'indice terminal de la fonction publique et fixant le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions des Vice-Présidents à 7 % de l'indice terminal de la fonction publique ;

Vu la démission du 3^{ème} Vice-Président, Monsieur Jacques ROMAIN, en date du 30 Juillet 2019 ;

Vu la délibération n° 06/2019 en date du 22 Octobre 2019, relative à l'élection de Madame Corinne TORCHY, en tant que 3^{ème} Vice-Présidente ;

Il est proposé au Comité Syndical de modifier et de transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités alloués aux Président et Vice-Présidents.

**ANNEXE
RÉCAPITULATIF DE L'ENSEMBLE
DES INDEMNITÉS BRUTES MENSUELLES
ALLOUÉES AUX MEMBRES DU BUREAU**

Monsieur Gilles BENOIT, Président	738,99 €
Monsieur Bernard DUPERAT, 1 ^{er} Vice-Président	272,26 €
Monsieur Thierry COSSON, 2 ^{ème} Vice-Président	272,26 €
Madame Corinne TORCHY, 3^{ème} Vice-Président	272,26 €
Monsieur Daniel BENARD, 4 ^{ème} Vice-Président	272,26 €
Monsieur Dominique TELLIEZ, 5 ^{ème} Vice-Président	272,26 €

Pour : —
Contre : —
Abstention (s) : —

Pour : 10
Contre : 0
Abstention(s) : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.

Monsieur BENOIT précise qu'il convient de délibérer suite à l'élection de Madame TORCHY car la délibération des indemnités est nominative. Il précise qu'avec la fusion au 01/01/2020 des Communautés de Communes Les Villages de la Forêt et Vierzon Sologne Berry il faudra prévoir des nouvelles élections en février 2020 (VP et autre membre).

Il complète en informant que les délégations confiées à Madame TORCHY sont identiques à celles de son prédécesseur avec la gestion du personnel et le volet communication.

- **Débat d'Orientation Budgétaire 2020** (délibération n° 09/2019 présentée par Monsieur Bernard DUPERAT)

Projet de délibération n° 09/2019

Débat d'Orientation Budgétaire 2020 :

Le Président expose :

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant l'obligation aux communes de plus de 3 500 habitants de tenir un débat d'orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant le vote du budget ;

Le Code Général des Collectivités Territoriales étend également cette obligation aux établissements publics comptant parmi leurs membres une ou plusieurs collectivités de plus de 3 500 habitants ;

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2020.

Pour : —
Contre : —
Abstention (s) : —

Pour : 10
Contre : 0
Abstention(s) : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.

Madame BOUCHARD précise que les montants du DOB ne prennent pas en compte les reports de 2019 liés aux aléas météorologiques qui ont interrompus des projets fin 2019 (Travaux Baugy, plantations, clôtures...). Elle indique donc que les montants seront modifiés en conséquence et inscrit à la proposition du vote du Budget Primitif 2020 en février prochain.



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 -SIVY

FONCTIONNEMENT					
D E P E N S E S			R E C E T T E S		
LIBELLE	BP 2019	DOB 2020	LIBELLE	BP 2019	DOB 2020
Animation (salaires, indemnités, charges, stagiaire, local, voiture, assurances, fournitures, frais de missions, de réception, de télécommunications),...	282 738,20	330 568,76	Exécédent au 31/12/2019	46 195,43	40 000,00
Travaux programme d'actions, Communication, études et indicateurs de suivi	642 600,12	492 560,00	Subvention de la Région Centre Val de Loire	88 278,32	122 959,63
Dépenses imprévues	1 000,00	1 000,00	Subvention du Conseil Départemental	55 965,88	60 014,70
Amortissements	23 215,00	22 330,00	Subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne	570 043,69	414 514,43
			Participation des Communautés de Communes	170 000,00	170 000,00
			Participation recrutement PAPI	-	17 850,00
			Subvention Bourges Plus	4 100,00	6 150,00
			Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte du résultat	14 970,00	14 970,00
TOTAL	949 553,32 €	846 458,76 €	TOTAL	949 553,32 €	846 458,76 €
INVESTISSEMENT					
D E P E N S E S			R E C E T T E S		
LIBELLE	BP 2019	DOB 2020	LIBELLE	BP 2019	DOB 2020
Subvention d'investissement transférées au compte de résultat (RC-CD-AELB)	14 970,00	14 970,00	Exécédent au 31/12/2019	27 972,48	36 387,42
Travaux d'urgence de restauration et d'amélioration des milieux aquatiques	9 744,67	29 886,67	FCTVA	2 527,19	139,25
Matériel Technique	5 000,00	5 000,00	Amortissements	23 215,00	22 330,00
Matériel de transport	15 000,00	-			
Matériel informatique et Bureautique	8 000,00	8 000,00			
Dépenses imprévues	1 000,00	1 000,00			
TOTAL	53 714,67 €	58 856,67 €	TOTAL	53 714,67 €	58 856,67 €

- **Rapport d'Orientation Budgétaire 2020 (délibération n° 10/2019 présentée par Monsieur Bernard DUPERAT)**

Projet de délibération n° 10/2019

Rapport d'Orientation Budgétaire 2020 :

Le Président expose :

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L4312-1, L5211-36 et L5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent au Président de l'exécutif d'une collectivité locale de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements, la structure et la gestion de la dette.

Cette obligation concerne les Communes de plus de 3 500 habitants (alinéa 2 de l'article L2312-1) et leurs établissements publics (alinéas 1 et 2 de l'article L5211-36), les départements (alinéa 1 de l'article L3312-1), les régions (alinéa 1 de l'article L4312-1 et les métropoles (alinéa 1 de l'article L5217-10-4).

Pour les Communes de plus de 10 000 habitants (alinéa 3 de l'article L2312-1), les Etablissements Publics de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une Commune de plus de 3 500 habitants (alinéa 2 de l'article L5211-36), les départements (alinéa 1 de l'article L3312-1), les régions (article 1 de l'article L4312-1) et les métropoles (alinéa 1 de l'article L5217-10-4), ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le Rapport d'Orientation Budgétaire 2020.

Pour : —
Contre : —
Abstention (s) : —

Pour : 10
Contre : 0
Abstention(s) : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Les orientations budgétaires

**2020
10**



Siège du syndicat :

Hôtel de Ville
11, rue Jacques RIMBAULT
18000 BOURGES

Téléphone : 02 18 81 00 19

Cellule animation du syndicat :

70, Avenue de la Libération
18000 BOURGES

Chargés de mission :

Jérémy JOLIVET : sivy@ville-bourges.fr

Guillaume DEBAIN : guillaume.debain@ville-bourges.fr

Vincent PALOMERA : vincent.palomera@ville-bourges.fr

Secrétariat - Comptabilité :

Coralie BOUCHARD : secretariat.sivy@ville-bourges.fr

PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

Le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunal créé en mars 2013 à la forme juridique de syndicat mixte depuis le 01 Janvier 2018.

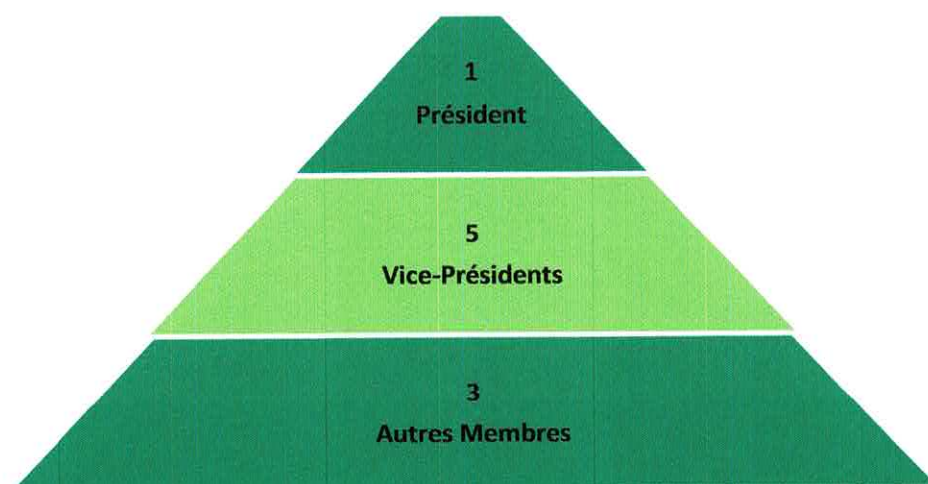
Le Syndicat regroupe 6 Communautés de Communes et 1 Communauté d'Agglomération soit 52 communes. Son collège décisionnaire est constitué de 104 élus et d'un bureau composé d'un Président, de cinq Vice-Présidents et de trois autres membres.

Le SIVY a pour mission principale d'améliorer les fonctionnalités des milieux aquatiques de l'Yèvre et de ses affluents.

Le SIVY au 01/01/2020



Composition du bureau



EFFECTIFS

Effectifs en 2020

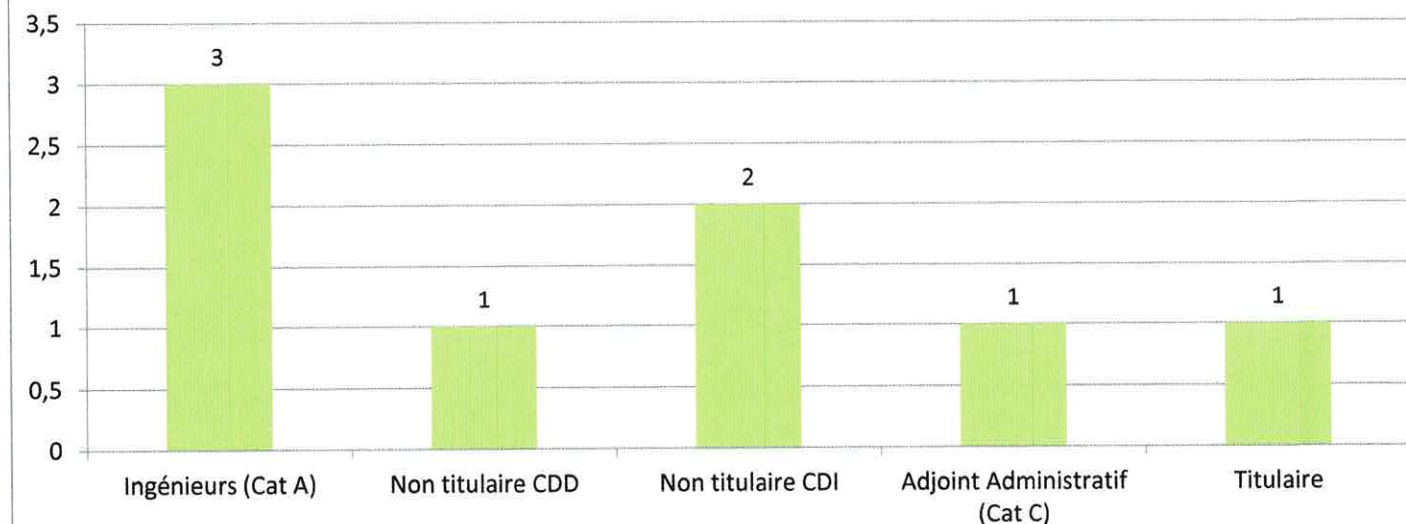
Au 01 Janvier 2020, le SIVY sera composé d'un effectif de 4 agents. Le recrutement d'un agent PAPI est prévu. Un stagiaire pour une durée de 6 mois viendra compléter l'équipe technique.

Prénoms-NOMS	Grades	Catégories	Emplois permanents à temps complet ou à temps non complet	Agents titulaires ou non titulaires
Jérémy JOLIVET	Ingénieur	A	Temps complet	Non titulaire - CDI
Guillaume DEBAIN	Ingénieur	A	Temps complet	Non titulaire - CDD
Vincent PALOMERA	Ingénieur	A	Temps complet	Non titulaire - CDI
Coralie BOUCHARD	Adjoint Administratif	C	Temps complet	Titulaire

La cellule animation est composée d'un service technique et d'un service administratif.

Service	Nombres
Service Technique	3
Service Administratif	1
Total	4

Cellule Animation 2020



Charges de personnel en 2020

Rémunérations	116 100,00 €
Cotisations (CNFPT, CDG, URSSAF, IRCANTEC, CNRACL, ATIACL...)	82 000,00 €
Total	198 100,00 €

PRÉVISIONS 2020

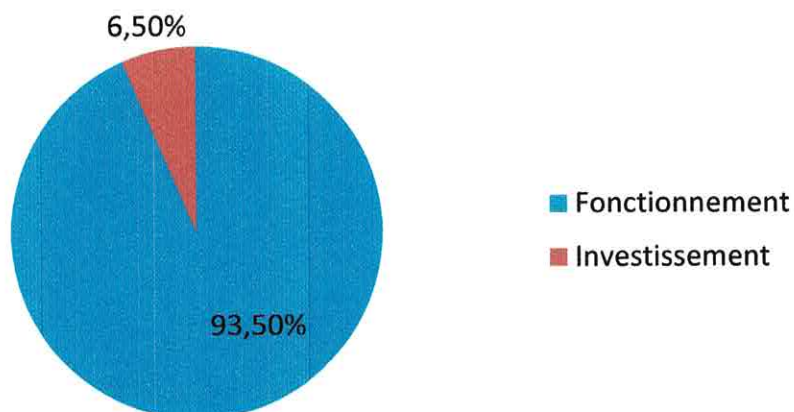
Pour rappel, le Budget 2019 était le suivant :

Dépenses		Recettes	
FONCTIONNEMENT			
BP 2019	949 553,32 €	BP 2019	949 553,32 €
INVESTISSEMENT			
BP 2019	53 714,67 €	BP 2019	53 714,67 €

Pour l'année 2020, il est prévu au budget les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement suivantes :

Dépenses		Recettes	
FONCTIONNEMENT			
Prévisions BP 2020	846 458,76 €	Prévisions BP 2020	846 458,76 €
INVESTISSEMENT			
Prévisions BP 2020	58 856,67 €	Prévisions BP 2020	58 856,67 €

Orientations Budgétaires 2020



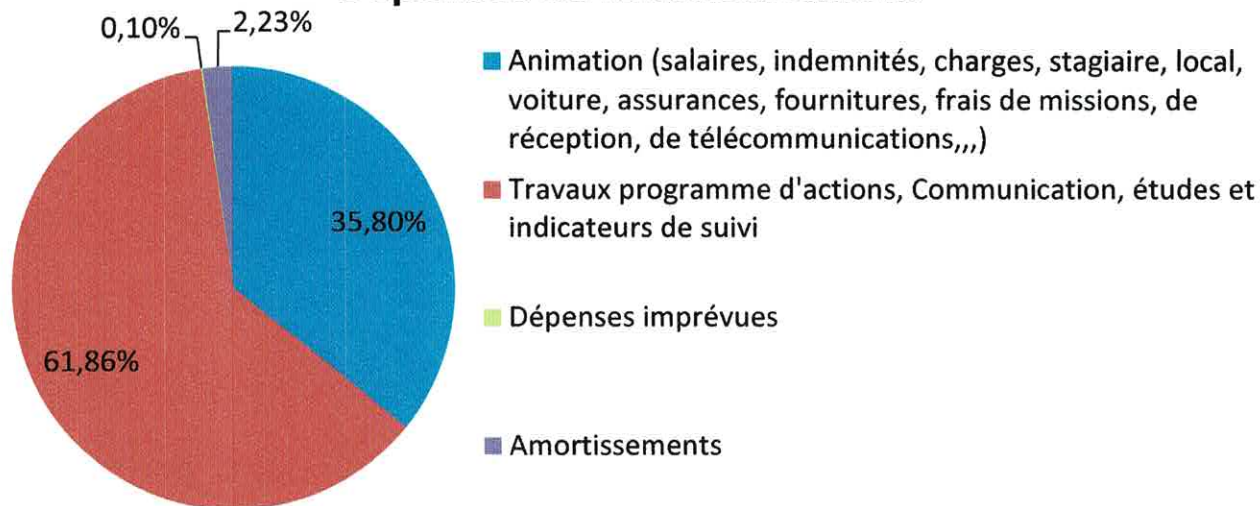
DÉPENSES 2020

Les principales dépenses envisagées sont les suivantes :

✚ En fonctionnement :

- Animation (salaires, indemnités, charges, stagiaire, local, voitures, fournitures, frais de missions, de réception, de télécommunications...) = 330 568,76 €
- Travaux programmes d'actions, Communication, Etudes et indicateurs de suivi = 492 560,00 €
- Dépenses imprévues = 1 000,00 €
- Amortissements = 22 330,00 €

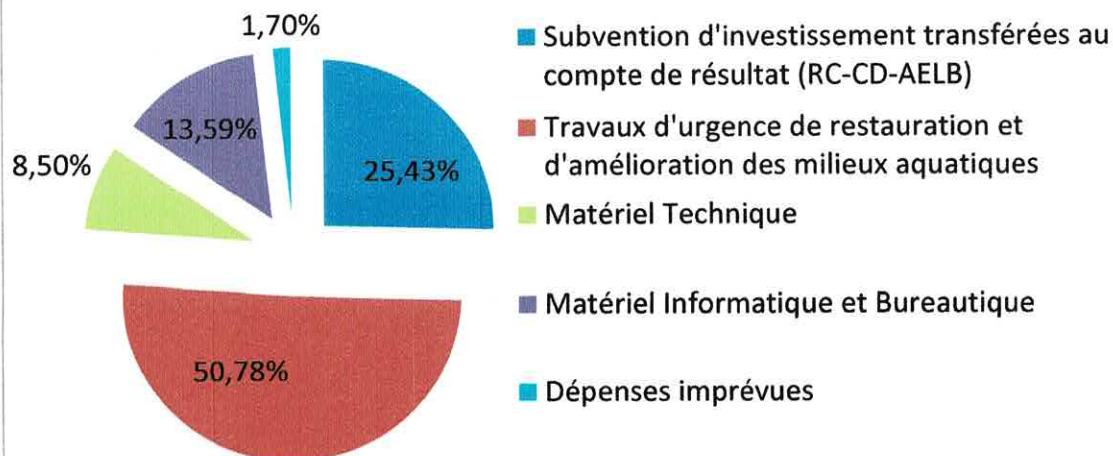
Dépenses de fonctionnement



✚ En investissement :

- Subvention d'investissement transférées au compte de résultat = 14 970 €
- Travaux d'urgence de restauration et d'amélioration des milieux aquatiques = 29 886,67 €
- Matériel technique = 5 000 €
- Matériel informatique et bureautique = 8 000 €
- Dépenses imprévues = 1 000 €

Dépenses d'investissement



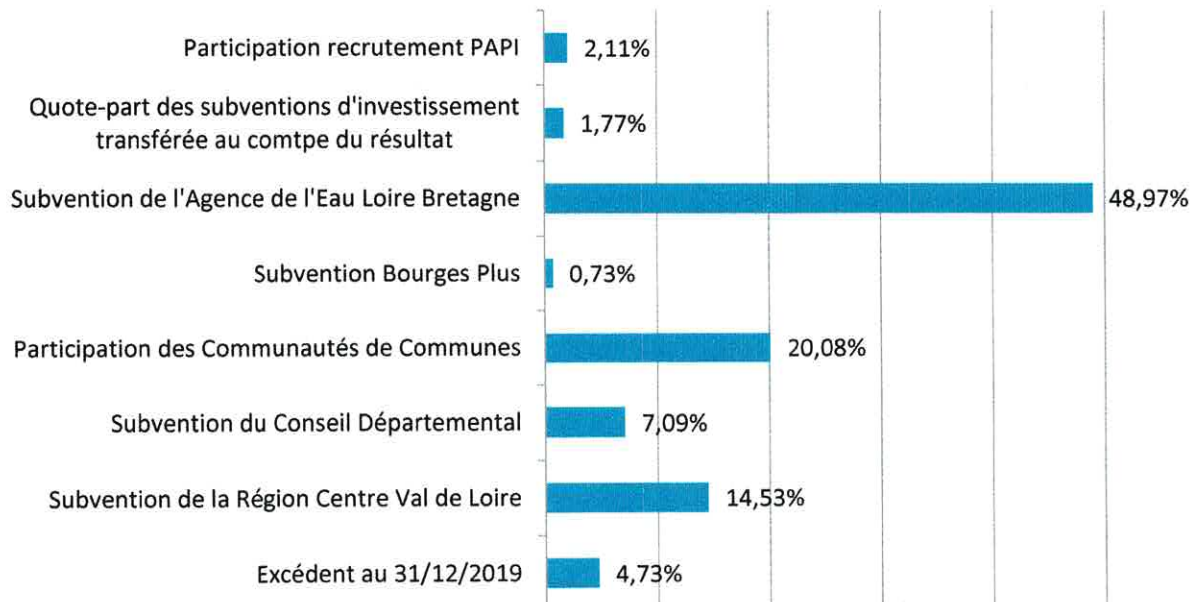
RECETTES 2020

En ce qui concerne les recettes :

En fonctionnement :

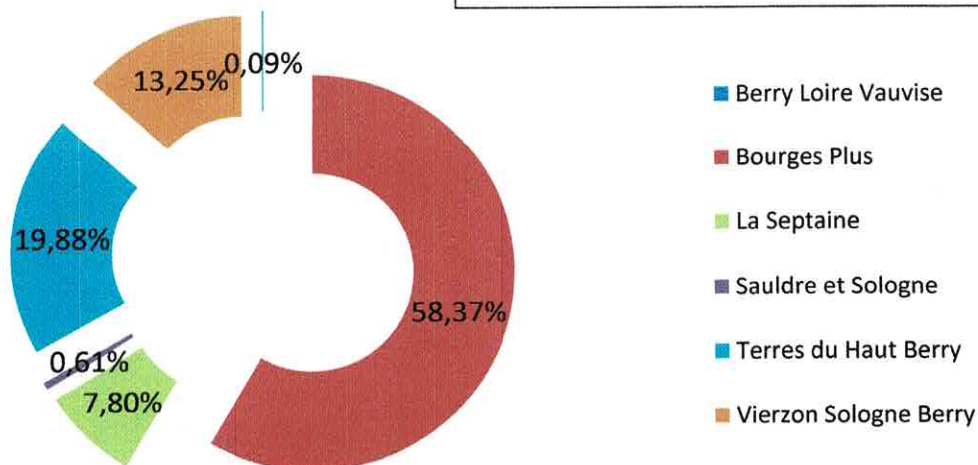
- Excédent au 31/12/2019 = 40 000,00 €
- Subvention Région Centre-Val de Loire = 122 959,63 € €
- Subvention Conseil Départemental du Cher = 60 014,70 €
- Subvention Agence de l'Eau Loire-Bretagne = 414 514,43 €
- Participation des Communautés de Communes = 170 000,00 €
- Participation recrutement PAPI = 17 850,00 €
- Subvention Bourges Plus = 6 150,00 €
- Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat = 14 970 €

Recettes de fonctionnement



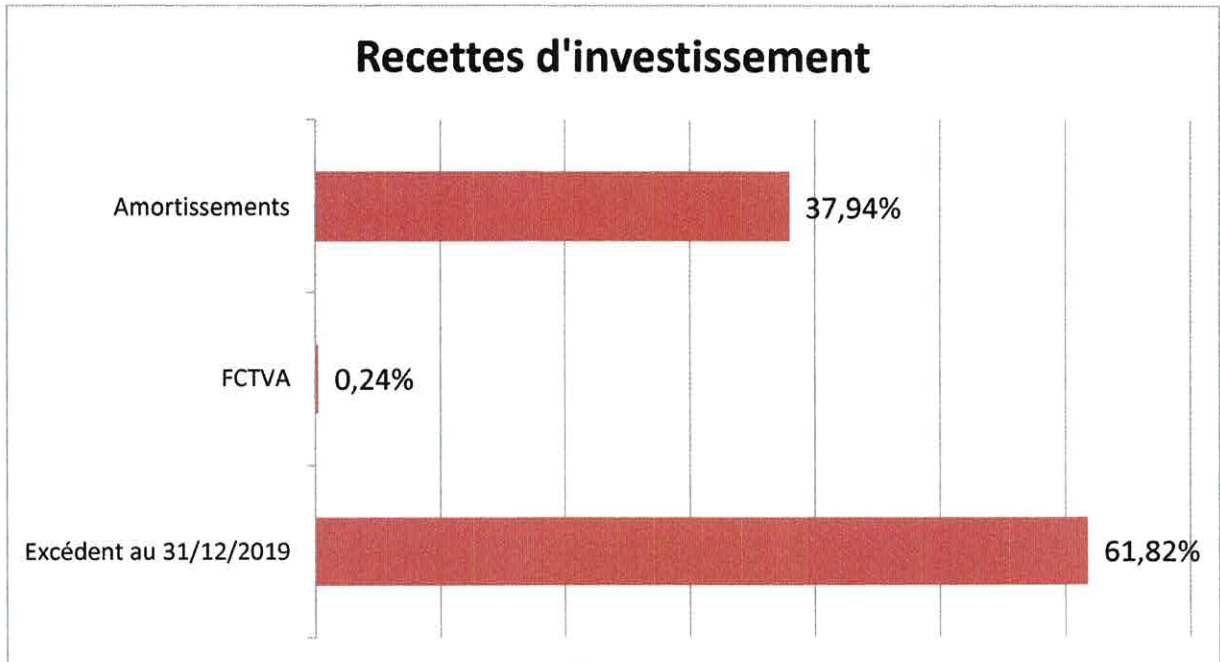
La participation des Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération du SIVY aux dépenses de fonctionnement est prévue pour l'année 2020 comme suit :

Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération	Communes	Total des cotisations	Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération	Communes	Total des cotisations	
BERRY LOIRE VAUVISE	Couy	157,30 €	TERRES DU HAUT BERRY	Allogny	2 039,40 €	
Participation total Berry Loire Vauvise		157,30 €		Allouis	1 986,80 €	
BOURGES PLUS	Berry-Bouy	2 146,30 €		Aubinges	642,50 €	
	Bourges	61 258,60 €		Azy	297,60 €	
	La Chapelle-Saint-Ursin	3 700,90 €		Brécy	1 272,50 €	
	Marmagne	3 356,60 €		Fussy	2 879,00 €	
	Mehun-sur-Yèvre	8 000,00 €		Humbligny	191,90 €	
	Saint-Doulchard	12 657,40 €		Les Aix d'Angillon	2 663,00 €	
	Saint-Germain-du-Puy	7 288,00 €		Menetou-Salon	1 484,80 €	
	Saint-Michel-de-Volangis	821,50 €		Montigny	252,30 €	
Participation total Bourges Plus		99 229,30 €		Morogues	808,20 €	
LA SEPTAINE	Avord	3 772,20 €		Moulins-sur-Yèvre	1 352,70 €	
	Baugy	2 415,90 €		Parassy	373,20 €	
	Chaumaux-Marcilly	47,00 €		Pigny	1 157,70 €	
	Etréchy	683,50 €		Quantilly	774,70 €	
	Farges-en-Septaine	1 542,00 €		Rians	1 628,90 €	
	Gron	960,50 €		Saint-Céols	64,70 €	
	Nohant-en-Goût	884,30 €		Saint-Eloy-de-Gy	2 484,80 €	
	Osmoy	595,70 €		Sainte-Solange	1 933,20 €	
	Savigny-en-Septaine	715,50 €		Saint-Georges-sur-Moulon	1 163,40 €	
	Villabon	890,20 €		Saint-Martin-d'Auxigny	3 283,20 €	
	Villequiers	755,30 €		Saint-Palais	1 144,90 €	
	Participation total La Septaine			13 262,10 €	Soulangis	820,00 €
SAULDRE ET SOLOGNE	Mery-es-Bois	1 042,70 €		Vasselay	1 923,90 €	
Participation total Sauldre et Sologne		1 042,70 €		Vignoux-sous-les-Aix	1 165,50 €	
				Participation total Terres du Haut Berry		33 788,80 €
				VIERZON SOLOGNE BERRY <i>(fusion au 01/01/2020 avec la Communauté de Communes les Villages de la Forêt)</i>	Foëcy	1 878,60 €
					Neuvy-sur-Barangeon	1 747,00 €
					Saint-Laurent	727,10 €
			Vierzon		13 562,90 €	
			Vignoux-sur-Barangeon		3 348,80 €	
			Vouzeron	1 255,20 €		
			Participation total Sauldre et Sologne		22 519,60 €	



En investissement :

- Excédent au 31/12/2019 = 36 387,42 €
- FCTVA = 139,25 €
- Amortissements = 22 330,00 €



- Demande subvention annuelle Région Centre Val de Loire « actions année 5 (2020) Contrat Territorial (délibération n° 11/2019 présentée par Monsieur Gilles BENOIT)

Projet de délibération n° 11/2019

Demande subvention annuelle Région Centre Val de Loire « actions année 5 (2020) Contrat Territorial » :

Le Président expose :

Considérant l'engagement dans une démarche territoriale pour améliorer l'état des milieux aquatiques, répondant ainsi à des objectifs réglementaires d'atteinte de bon état des eaux fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) ;

Considérant le programme d'actions 2016-2020 déclaré d'intérêt général par arrêté préfectoral n°2015-01-1055 du 8 octobre 2015 ;

Considérant que ce Contrat Territorial prévoit les soutiens financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région Centre-Val de Loire et du Conseil Départemental du Cher ;

Il est demandé au Comité Syndical :

- de réaliser une (des) demande(s) d'aide financière pour les actions de l'année 5 (2020) du Contrat Territorial du bassin de l'Yèvre auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Centre-Val de Loire et du Conseil Départemental du Cher suivant le programme prévisionnel inscrit dans le Contrat Territorial.

Montant prévisionnel des actions année 5 (2020) du Contrat Territorial du Bassin de l'Yèvre*		
Cocontractants du Contrat Territorial	Coût global 2020 prévisionnel (€ TTC) : travaux, étude(s), suivi	Pourcentage de prise en charge
Agence de l'Eau Loire Bretagne	703 318 €	67,90 %
Conseil Régional Centre-Val de Loire	59 358 €	5,73 %
Conseil Départemental du Cher	62 281 €	6,01 %
Autofinancement	210 919 €	20,36 %
TOTAL	1 035 876 €	100 %

* Remarque : les taux affichés sur la présente demande correspondent au prévisionnel réactualisé du 10^{ème} programme de financement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne auquel les co-financements se sont adaptés, du passage au 1^{ème} programme à partir de 2019 et de la demande de l'avenant pour l'année 2020.

Pour : —
Contre : —
Abstention (s) : —

Pour : 10
Contre : 0
Abstention(s) : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.

	PROGRAMME GENERAL	Agence de l'eau	Région Centre Val de Loire	Conseil Départemental 18	SIVY
	2020	2020	2020	2020	2020
Restauration Bt mineur (PLT, GR, EMB, ABR, FRB)	524 760 €	314 856 €	52 476 €	52 476 €	104 952 €
Restauration d'anneke (FR)	€	0 €	0 €	0 €	0 €
Restauration berge et ripisylve (R, CLO)	31 140 €	18 684 €	3 114 €	3 114 €	6 228 €
Lutte contre les espèces invasives (INVa/v)	3 480 €	1 440 €	240 €	240 €	1 560 €
Continuité écologique (O)	3 600 €	2 160 €	360 €	360 €	720 €
Urgence (Urg)	3 600 €	0 €	0 €	0 €	3 600 €
Sulvi et étude bilan (Ind, B)	198 456 €	152 674 €	0 €	6 091 €	39 691 €
Communication (COM)	15 840 €	9 504 €	3 168 €	0 €	3 168 €
Etudes d'Aide à la Décision et/ou à la définition (EAD)	€	0 €	0 €	0 €	0 €
Prévisionnel travaux ouvrage (MOE, TR0) - *Taux définitivement arrêtés à l'issu de la connaissance des projets à mettre en œuvre (dérasement, arasement, équipement)	243 000 €	194 400 €	€	€	48 600 €
DIG Complémentaire(s)	12 000 €	9 600 €	€	€	2 400 €
TOTAL	1 035 876 €	703 318 €	59 358 €	62 281 €	210 919 €

ACTIONS	SUIVI TECHNIQUE ET FINANCIER EN DIRECT			Taux de subventions total : Région, Département, Agence de l'Eau	Agence l'Eau Loire Bretagne		Région Centre Val de Loire		Conseil Départemental 18		SNVY		
	Initiatives de l'action	Programme de travaux	Unité		Quantité totale prévue	2020 montant enrou (TTC)	% financement	2020	% financement	2020	% financement	2020	% financement
Restauration morphologique du lit mineur													
2101 - Restauration de la continuité écologique	Aménagement de la berge, de la végétation et de la ripisylve	2700	m	2700	18 300 €	80%	18 300 €	10%	5 665 €	10%	5 665 €	20%	
2102 - Restauration de la continuité écologique	Aménagement de la berge, de la végétation et de la ripisylve	5400	m	5400	36 600 €	80%	36 600 €	10%	11 400 €	10%	11 400 €	20%	
2103 - Restauration de la continuité écologique	Aménagement de la berge, de la végétation et de la ripisylve	470	m	470	11 800 €	80%	11 800 €	10%	3 540 €	10%	3 540 €	20%	
2104 - Restauration de la continuité écologique	Aménagement de la berge, de la végétation et de la ripisylve	3685	m	3685	48 450 €	80%	48 450 €	10%	14 835 €	10%	14 835 €	20%	
2105 - Restauration de la continuité écologique	Aménagement de la berge, de la végétation et de la ripisylve	300	m	300	7 500 €	80%	7 500 €	10%	2 250 €	10%	2 250 €	20%	
2106 - Restauration de la continuité écologique	Aménagement de la berge, de la végétation et de la ripisylve	3	unité	3	1 500 €	80%	1 500 €	10%	450 €	10%	450 €	20%	
2107 - Restauration de la continuité écologique	Aménagement de la berge, de la végétation et de la ripisylve	34	unité	34	2 400 €	80%	2 400 €	10%	720 €	10%	720 €	20%	
Restauration de Foyers/omnes hydrauliques													
22 - Restauration de Foyers/omnes hydrauliques	Restauration de Foyers/omnes hydrauliques	350	m	350	1 050 €	80%	1 050 €	10%	315 €	10%	315 €	20%	
Ripisylve et protections													
23 - Restauration légère	Diversification coupes adossées, élagage...	850	m	850	1 700 €	80%	1 700 €	10%	510 €	10%	510 €	20%	
24 - Restauration moyenne	Plantation (arbustes, baillieux, protections, garanties et suivies)	1280	m	1280	31 400 €	80%	31 400 €	10%	9 420 €	10%	9 420 €	20%	
25 - Restauration lourde	Restauration des alignements de peupliers, coupes et plantations	1750	m	1750	35 000 €	80%	35 000 €	10%	10 500 €	10%	10 500 €	20%	
26 - Restauration lourde	Action contre le colmatage, la protection des berges et plantations	3760	m	3760	75 200 €	80%	75 200 €	10%	22 560 €	10%	22 560 €	20%	
Lutte contre les espèces envahissantes													
27 - Lutte contre les espèces envahissantes	Forçage manuel de lutte contre la jusse et le myricarpe	5	enveloppe annuelle	5	2 400 €	80%	2 400 €	10%	720 €	10%	720 €	20%	
28 - Lutte contre les espèces envahissantes	Mise à disposition d'écopes à Rasgardist	5	enveloppe annuelle	5	1 800 €	80%	1 800 €	10%	540 €	10%	540 €	20%	
Continuité écologique													
29 - Continuité écologique	Effacement, arasement, convention aménagement	20	unité	20	3 600 €	80%	3 600 €	10%	1 080 €	10%	1 080 €	20%	
30 - Continuité écologique	Effacement, arasement, convention aménagement	2	unité	2	360 €	80%	360 €	10%	108 €	10%	108 €	20%	
Interventions d'urgence													
31 - Interventions d'urgence (hors Contrat Territorial)	RZH-48, interventions pour prévenir de dangers graves limitants	5	enveloppe annuelle	5	3 600 €	10%	3 600 €	0%	0 €	0%	0 €	100%	
Suivi des actions et communication													
32 - Suivi des actions et communication	Ind - Indicateurs de suivi	1	unité	1	30 450 €	80%	30 450 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	
33 - Suivi des actions et communication	B - Aide bilan	1	unité	1	180 000 €	80%	180 000 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	
34 - Suivi des actions et communication	Com - Communication	5	enveloppe annuelle	5	13 840 €	80%	13 840 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	
Actions grands ouvrages et complexes hydrauliques													
35 - Actions grands ouvrages et complexes hydrauliques	BAD - Etude de faisabilité et de conception	11	unité	11	1 035 016 €	80%	1 035 016 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	
36 - Actions grands ouvrages et complexes hydrauliques	BAD - Etude de faisabilité et de conception	11	unité	11	1 035 016 €	80%	1 035 016 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	
37 - Actions grands ouvrages et complexes hydrauliques	MO - MOP pour les ouvrages > 50m et complexes	1	enveloppe professionnelle	1	445 000 €	80%	445 000 €	10%	133 500 €	10%	133 500 €	20%	
38 - Actions grands ouvrages et complexes hydrauliques	MO - MOP pour les ouvrages > 50m et complexes	1	enveloppe professionnelle	1	445 000 €	80%	445 000 €	10%	133 500 €	10%	133 500 €	20%	
TOTAL Programme pluriannuel													
											59 580 €	62 281 €	210 918 €

Monsieur JOLIVET rappelle qu'il s'agit d'une formalité administrative qu'imposent les financeurs depuis quelques années sans remettre en cause la contractualisation du Contrat Territorial.

Projet de délibération n° 12/2019

Stage 2020 :

Le Président expose :

Considérant le programme d'actions du Contrat Territorial du Bassin de l'Yèvre 2016-2020, le(a) stagiaire aura en charge le développement d'une étude du fonctionnement hydromorphologique d'un cours d'eau en contexte forestier du bassin du Barangeon.

Pour atteindre l'objectif fixé, le(a) stagiaire devra suivre les différentes étapes de développement d'un projet, sous la responsabilité de son tuteur de stage :

- acquisition de connaissance générale sur le territoire, les problématiques et enjeux du bassin (bibliographie, rencontre des riverains, ...);
- observations terrain, définition et mise en place de protocoles analytiques (étude du fonctionnement hydraulique et hydromorphologique du site d'étude,...);
- détermination des problématiques majeures du bassin, propositions et développement d'actions liées aux altérations et pratiques altérantes en contexte forestier sur le bassin du Barangeon ;
- développement d'un à deux projet(s) de restauration de la continuité écologique d'un plan d'eau et de restauration morphologique de cours d'eau en contexte forestier.

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'accueillir un/une stagiaire pour une période de 6 mois ;
- de fixer le montant mensuel du stagiaire, selon la réglementation en vigueur, dès le premier jour de stage ;
- de rembourser, sur justificatifs, les frais de déplacement et de repas engagés dans le cadre de ce stage ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce stage.

Pour : —
Contre : —
Abstention (s) : —

Pour : 10
Contre : 0
Abstention(s) : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.

Madame TORCHY demande si un/une candidat(e) est retenu(e).

Monsieur JOLIVET indique que le SIVY a réceptionné une vingtaine de candidatures et que deux candidates ont été retenues pour un entretien afin d'échanger sur le stage et de connaître le projet professionnel de la stagiaire.

Il indique que Marine AFONSO (Etudiante Ingénieur, AgroParisTech) rejoindra l'équipe en mars 2020 pour une durée de 6 mois.

Il précise par ailleurs que l'organisation du stage se précisera en février, l'information est passée auprès de l'ONF et qu'un rendez-vous est prévu avec la Commune de Saint-Laurent le 17 janvier 2020 pour évoquer le stage puisqu'un projet pourrait être lié avec le plan d'eau de la Couturerie. Il est également prévu de fixer une date pour réunir un comité de suivi autour de ce stage, le projet devant intéresser plusieurs acteurs du territoire.

Monsieur BENOIT laisse la parole au chargé de missions.

Monsieur JOLIVET commence par présenter le bilan de la soirée débat du 28 novembre 2019 à Soulangis :

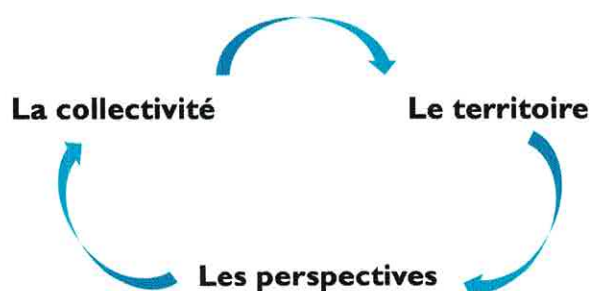
3. POINT SUR L'ACTUALITÉ GÉNÉRALE

La soirée débat du 28 novembre 2019 à Soulangis

Configuration « spéciale » pour permettre :

- Une bonne neutralité de l'exécutif dans les échanges
- Permettre à un maximum de personne de s'exprimer, travail collectif
- Essayer de traiter un maximum de points jusqu'au détail

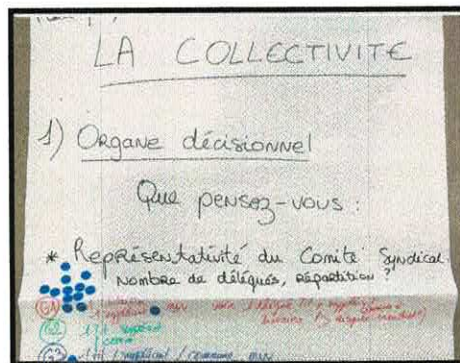
3 ateliers successivement investis par 3 groupes d'élus :



3. POINT SUR L'ACTUALITÉ GÉNÉRALE

La soirée débat du 28 novembre 2019 à Soulangis

Près de 50 participants



3. POINT SUR L'ACTUALITÉ GÉNÉRALE

La soirée débat du 28 novembre 2019 à Soulangis

Les premiers éléments qui ressortent (Compte-rendu prévu en janvier) :

La collectivité aujourd'hui :

- Les équipes : Fonctionnement à pérenniser, importance des stagiaires (recrutement ?), > disponibilité des agents aux communes, développement des compétences, problème de stockage matériel
- Conseil : préserver un échelon communal (1 représentant/commune), continuer à décentraliser les conseils, développer l'axe « visites aux élus »
- Communication : continuer à développer l'axe « communication » notamment à destination des scolaires et « municipalités » : marquages, forum, ...

Le territoire aujourd'hui :

- Enjeux prioritaires : La restauration des rivières (moins l'entretien), la quantité de la ressource (ZH, retenues), les inondations
- Les activités du SIVY : Gros moyens financiers à la base mais bonnes surprises générales concernant les retours intéressés des riverains, conseil aux communes
- Les acteurs locaux : le SIVY considéré comme important en tant « qu'expert technique », besoin de clarifier le rôle de tous les intervenants (SAGE, EPLoire, ...)

3. POINT SUR L'ACTUALITÉ GÉNÉRALE

La soirée débat du 28 novembre 2019 à Soulangis

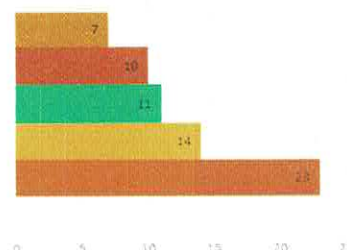
Les premiers éléments qui ressortent (Compte-rendu prévu en janvier) :

Les perspectives pour le SIVY :

- Compétences et missions : la logique de solidarité amont-aval doit resté « fort », maintenir la GEMAP, développer la PI ; développer les compétences pédagogiques et synergie avec les acteurs de l'eau
- Les moyens financiers et humains : pas de remise en cause du budget actuel, hiérarchiser les priorités d'interventions vers les objectifs de bons états, ouverture sur la PI (dédommagements...)
- Outil et cadre d'intervention : le Contrat Territorial reste un bon outil permettant des financements importants. Orienter des actions vers les objectifs de bon Etat.

Les sujets qui ont attirés le plus l'attention / les priorités (159 gommettes) :

- Maintien de l'outil CTMA
- Hiérarchiser les priorités d'interventions dans le but du bon état, voir le territoire selon la solidarité amont-aval
- Préserver la représentativité des communes au sein du conseil
- Développer la communication élus et tout public
- la restauration des milieux, les craintes quantitatives et la gestion des crues comme enjeux majeurs



Il précise qu'un compte-rendu sous forme de livret en cours de validation de l'autorité territoriale sera transmis aux délégués par mail (en phase « projet ») puis présenter à délibération lors du prochain conseil de février afin d'assurer avec les échéances électorales une transition avec les nouveaux délégués :

3. POINT SUR L'ACTUALITÉ GÉNÉRALE

La soirée débat du 28 novembre 2019 à Soulangis

Livret synthétique réalisé, à mettre en délibération lors du conseil de février :

10 pages

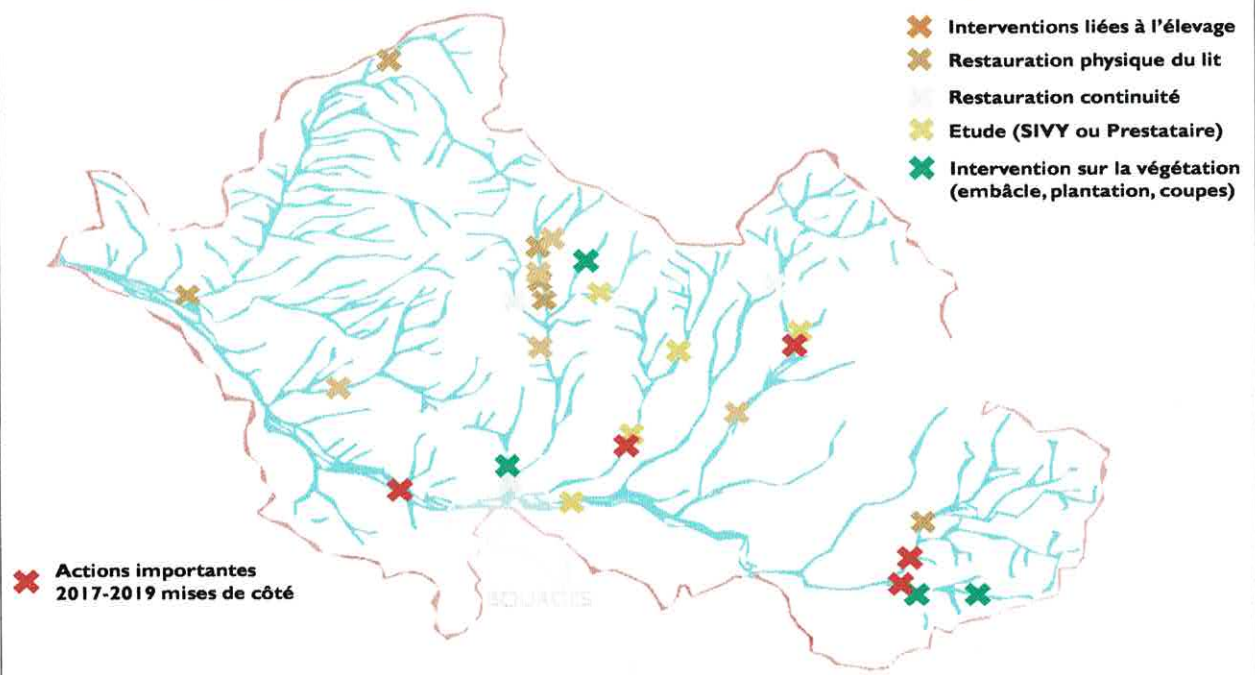


[Commentaire du 1^{er} quorum le 12 déc. 2019] M. DUTEIL explique que, le débat lui a paru également très pertinent dans le sens où il a permis aux élus de mieux se connaître et mieux comprendre les points de vue qu'ils avaient individuellement par rapport aux relations qu'ils peuvent avoir avec le syndicat, les enjeux de leur commune, ...

Monsieur JOLIVET évoque ensuite les travaux et études de l'année 2019 :

3. POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

Prévision des travaux/études 2019 (Mise à jour)



3. POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

Point sur les actions 2019

✘ Interventions liées à l'élevage (À partir de juillet/sept)

Enjeu PI

Act. années 1 & 2 : réajustement clôtures, abreuvoirs (VP)	Sans impact		RENIER
Act. 93 à 95 : clôture et abreuvoirs sur l'Auxigny à St-Palais (VP)	Sans impact		RENIER
Act. 97 à 98 : clôture et abreuvoirs sur le Auxigny à St-Martin d'Auxigny (VP)	Sans impact		RENIER
Act. 77 suite : clôtures et abreuvoirs sur le Moulin à St-Georges/M (VP)	Sans impact		RENIER

✘ Restauration physique du lit (À partir d'août jusqu'à nov)

Enjeu PI

Act. 81 : Renaturation de 780m de l'Yèvre à Baugy (GD)	Fort		CHOGNOT TP
Act. 91/92 : restauration de 350m de l'Auxigny à St-Palais (GD-JJ)	Fort		CHOGNOT TP
Retrait atterrissage sur le Barangeon à Vignoux/B [Projet communaux] (JJ)	Direct / Fort		ATS (CD18)
Reméandrage d'un affluent de la Guette [Projet communaux] (VP)	Insignifiant		Environnement 41
Act 96 : remise en fond de vallée 500m de l'Auxigny à St-Martin d'Aux (GD)	Fort		BBF

✘ Restauration continuité (À partir de juillet)

Enjeu PI

Act. 89 : Arasement/déra de 3 ouvrages successif (VP)	Insignifiant		TARVEL
---	--------------	--	--------

✘ Etudes continuité grands ouvrages

Enjeu PI

Suivi étude Yèvre aval – suite accompagnement propriétaires en cours	Moyen		Finalisée (HYDRO M)
Etude Yèvre Médian	Fort		En cours (NCA)
Etude Aubinges / Morogues	Faible		2019 / 2020
Etude Bilan Contrat Territorial Barangeon	Insignifiant		Finalisée (GEONAT)
Etude régie Marmagne/ BBouy	Insignifiant		À démarrer
Suivi étude ext : ZEC, Anguille EPLoire...			

3. POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

Point sur les actions 2019

✘ Interventions liées à la végétation (automne 2019)

Enjeu PI

Act. 90 : Diversification sur le Sandins à St-Doulchard (VP)	Insignifiant		À déterminer
Act. 94 : suite action PLT sur l'Auxigny à St-Palais (VP/GD))	Insignifiant		MILLET & FILS
Act. 99/100 : suite action PLT sur l'Auxigny à St-Martin d'Auxigny (VP/GD))	Insignifiant		MILLET & FILS
Act. 101/111 : suite action PLT sur l'Yèvre à Baugy (VP/GD)	Insignifiant		MILLET & FILS

Action Suivi 2019

Annulation actions suivis > Importante campagne à mettre en œuvre en 2020

Actions reportées (2017/2018 > 2020)

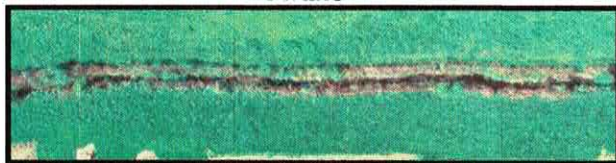
- Act. 70/71/72 : Restauration physique du lit du Langis à St-Michel/Volangis
- Act. 67/68/69 : Restauration physique du lit sur l'Ouatier à Rians : 2018 > 2020
- Actions R3 2017
- Actions R2 dispersées

3. POINT SUR L'ACTUALITÉ GÉNÉRALE

Les travaux et études en cours

Finalisation et réception du chantier du ruisseau de « Saint-Palais » à Saint-Palais

Avant



Crue fin novembre

Après



Retour à la normale



Bilan :

- Linéaire final de 420m
- 90 975 € ttc (105 000 € ttc à la demande de subvention)
- Plantation les 16 & 17 déc + suivi à inscrire (2020) (végétalisation, invasives, hydraulique, piscicole...)

Monsieur JOLIVET précise l'importance de terminer les travaux rapidement (plantations et clôtures) avant que l'exploitant ramène son bétail :

3. POINT SUR L'ACTUALITÉ GÉNÉRALE

Les travaux et études en cours

Finalisation des travaux de l'Auxigny à Saint-Martin d'Auxigny



Bilan :

Linéaire final : 700m

Coût : 100 078 € ttc (105 000 € ttc à la demande de subvention).

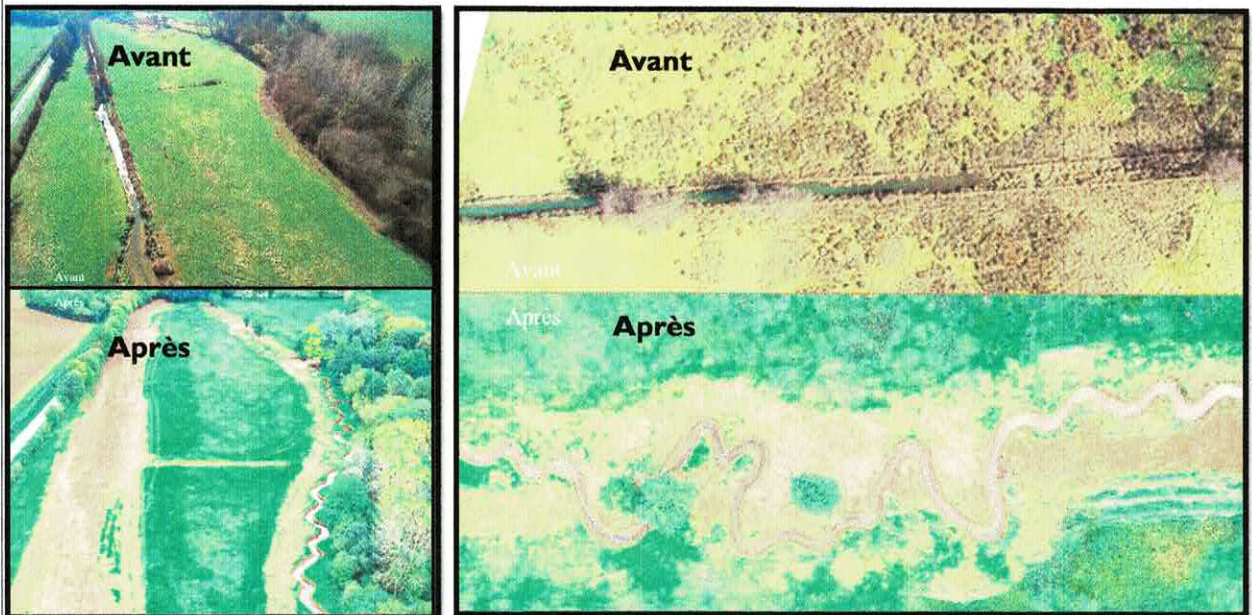
(dont 9 500 € ttc d'apport complémentaire de terres pour effacer l'ancien lit.)

Plantation à faire + clôtures (au retour de bonnes conditions des terrains)

3. POINT SUR L'ACTUALITÉ GÉNÉRALE

Les travaux et études en cours

Finalisation des travaux de l'Auxigny à Saint-Martin d'Auxigny

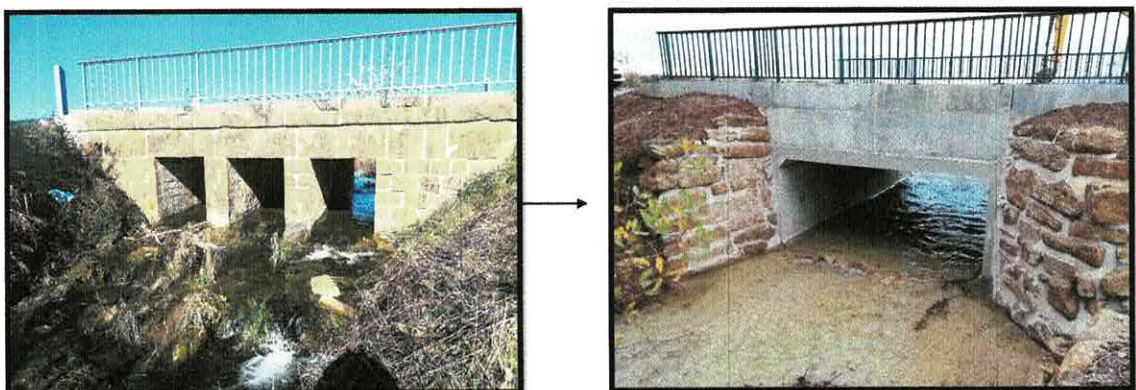


Monsieur JOLIVET rappelle l'arrêt du chantier à Baugy suite aux mauvaises conditions météorologiques :

3. POINT SUR L'ACTUALITÉ GÉNÉRALE

Les travaux et études en cours

Démarrage et interruption des travaux à Baugy (le vendredi 29 nov)



Fin d'exécution des travaux du pont (avec le CDI8), réception de la partie SIVY en cours.

Pénalités de retard = diminution du prévisionnelle financier

3. POINT SUR L'ACTUALITÉ GÉNÉRALE

Les travaux et études en cours

Démarrage et interruption des travaux à Baugy (le vendredi 29 nov)

- Lot « végétation réalisé » : travaux préalable, dessouchage, ...
- Réalisation du bras de contournement, retalutage du lit majeur, impossibilité de tracer le nouveau lit sinueux (condition trop humide, petite crue)



- Mise en sécurité du site au niveau du pont (en aval) et attente de jours meilleurs...
Décalage de la prestation replantation, etc..., pour 2020.

Monsieur JOLIVET mentionne les autres travaux de l'année 2019 :

3. POINT SUR L'ACTUALITÉ GÉNÉRALE

Les travaux et études en cours

Autres travaux

- Travaux sur le ruisseau des Marges à Avord, reprise des abords d'un ouvrage empierré et de son entonnement effondrés obstruant l'écoulement (route communale). 450€ ttc (Richard Bertrand)



- Projet de démolition de la laiterie : fin de l'évacuation des bâtiments, inspections amiante/plomb complémentaires, lancement consultation démolition en fin d'année (Tarvel)
- Plantation : 2 à 5 sites – 16 et 17 décembre (Millet & fils)
- Suivi des travaux CD18 de Quantilly (ouvrage d'art sur la Viloise, hors CT)



3. POINT SUR L'ACTUALITÉ GÉNÉRALE

Les travaux et études en cours

Autres travaux (2020)

(« Re-démarrage des analyses – études projets 2020 et préparation budgétaire :

- Développement du projet sur le Langis (Soulangis et St-Michel de Volangis) (≈ 90 000 € / retalutage, reprise merlon...)
- La Viloise à Quantilly (projet stage 2019)
Aménagement du bras de contournement de plan d'eau (privé) (≈ 60 000€ ttc)
- Le Villabon à Villabon + l'Ouatier
- Seuil de la Salarderie (Aubinges)



Langis



Viloise



Seuil de la Salarderie

Monsieur JOLIVET précise que de nombreuses incertitudes persistent pour plusieurs projets dont l'acceptation des propriétaires concernant le projet de la Viloise à Quantilly, objet du stage mené en 2019.

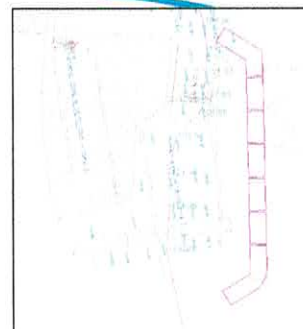
3. POINT SUR L'ACTUALITÉ GÉNÉRALE

Les travaux et études en cours

Autres (étude)

Poursuite de l'étude sur les ouvrages de l'Yèvre Médian :

- Prescription de l'AFB en novembre
- Premiers développement de scénario (esquisses)
- Réunions de travail (par ouvrage), les 4, 10, 16 et 18 décembre



Développement d'un Cahier des Charges « Etude Bilan » à faire cet hiver

Suivi 2020 : Préparation d'une importante programmation de campagnes de suivis à mettre en œuvre en 2020 (Gron, St-Martin d'Auxigny, ...), suivi Truites, ...

Stage SIVY 2020 (6 mois)

Publication d'une offre jusqu'au 13 décembre

Thème : Etude du transit sédimentaire sur le bassin du Barangeon + projet de restauration de la continuité



3. POINT SUR L'ACTUALITÉ GÉNÉRALE

Communication

Projets pédagogiques (communications) :

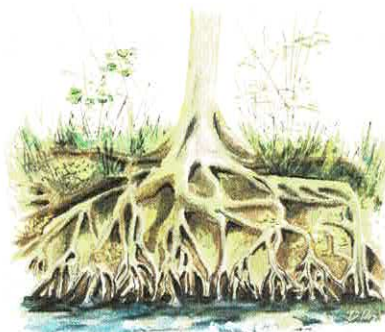
- Exposition « Fil d'Eau » qui circule
- Vidéos : 1 à 2' par chantiers 2019, interruption avec les chantiers [1ère vidéo](#)
- Bornes pédagogiques : illustrations réceptionnées, mises en formes, relecture aux communes en décembre. Projet de réalisation : janvier



La Zone humide de Saint-Martin d'Auxigny



La ripisylve de Morogues



3. POINT SUR L'ACTUALITÉ GÉNÉRALE

Communication

Projets pédagogiques (communications) :

- Bornes pédagogiques



Illustration d'une borne similaire



Planches – Borne prévisionnelle d'Avord

3. POINT SUR L'ACTUALITÉ GÉNÉRALE

Communication

Projets pédagogiques (communications) :

Prévision animations 2020 :

- Avec la maison de l'eau de Neuvy/Barangeon : sam 8 fév. / dim 5 avril / vend 22 mai / dim 7 juin
- Collège d'Avord : 18 mai
- Ecole collège Saint-Doulchard - journée à Rians : 7 avril
- Animation sur l'importance des rivières à la Médiathèque de Bourges : 3 juin
- Semaine des rivières : juin



Monsieur BENOIT insiste sur l'importance de communiquer et fait référence au débat du 28/11/2019 où les élus mentionnent le besoin de communiquer auprès des Communautés de Communes, Communes et des écoles (marquage, exposition-conférence...).

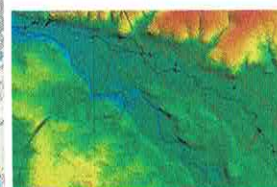
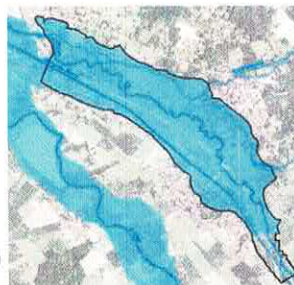
Monsieur JOLIVET réalise un point sur le volet Prévention des Inondations (PI) :

4. POINT SUR LA PI

Suite des études précédentes

✓ TRI / PAPI de Bourges

- Rencontre avec BOURGES PLUS, le 11 déc. 2019 pour évoquer le principe de financement.
- Courriers à envoyer prochainement aux CC Vierzon et Terres du Haut Berry

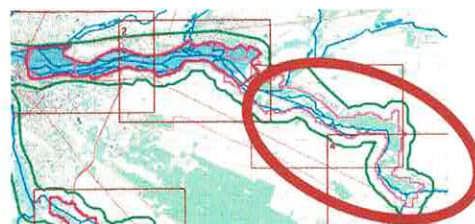


✓ Etude ZEC (Zones d'Expansion des Crues)

Restitution et validation des 2 secteurs pour la poursuite de l'étude, le 7 novembre.

Les deux secteurs validés :

- Yèvre en amont de Vierzon,
- Yèvre en amont de Bourges, à la confluence avec l'Ouatier.



Monsieur JOLIVET termine par le point sur la ressource :

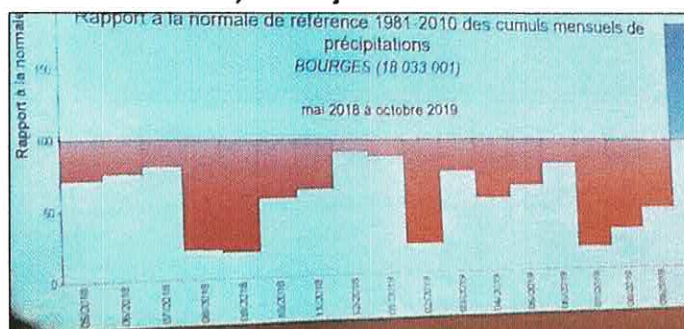
5. DÉBITS & MÉTÉOROLOGIE

La situation météorologique (Cellule de l'Eau Préfectorale du 3 déc. 2019)

À Bourges

- De mai 2018 à septembre 2019 : 17 mois consécutifs déficitaires
- 440mm de précipitations d'oct. 2018 à sept. 2019 (12 mois), normale à 750mm (<42%)
- Seulement 57mm de juill. 2019 à sept. 2019 (<70%)

Record, en deçà de 1976 et 1948



91 « demandes » de dérogations dans le département dont 46 sur le territoire du SIVY :

18 (Yèvre amont) 14 (Yèvre aval) 14 (Colin, Ouatier, Langis)

Les volumes attribués par dérogations (principalement pour l'arboriculture) sur le BV Yèvre : 1 445 667 m³ sur 1 852 739 m³. **À nuancer avec le volume réellement utilisé ! (Bilan « compteurs » pour les mois de janvier/février)**

Monsieur BENOIT mentionne la sollicitation dans les Communes auprès des riverains par rapport à l'interdiction d'arroser lors de la sécheresse et précise que les délégués doivent communiquer auprès des propriétaires et préciser les dérogations.

Madame DELAPORTE s'étonne des chiffres concernant les volumes attribués par dérogation et précise que son exploitation a également fait l'objet d'une dérogation indispensable pour son élevage.

Monsieur JOLIVET répond avoir également été surpris par les chiffres, c'est pourquoi il indique qu'il est nécessaire de nuancer les données puisque des restrictions ont été fixées tôt dans la saison, dès avril, et que des exploitations n'ont pas forcément consommées le volume qui leur était attribué.

Monsieur JOLIVET précise que l'arrêté cadre sécheresse est actuellement en cours de révision par la DDT en abordant la façon de communiquer auprès du grand public. Aussi, cette révision met sur la table des critères qui pourraient améliorer la précision des données et les décisions à prendre telles que le réseau ONDE qui compléterait les mesures, la prise en compte des forages profonds, ...

Monsieur CHALOPIN et Madame DELAPORTE indiquent qu'il a été aberrant de ne pas avoir répondu à l'urgence fourragère en dérogeant aux règles en vigueur.

Monsieur JOLIVET répond que la décision n'était alors pas préfectorale mais à l'échelle européenne et que ceci à provoquer visiblement des lenteurs préjudiciables, il précise également qu'il ne faut pas que ce type de décision vienne à se généraliser par la suite d'où, peut-être, des précautions qui ont été prises...

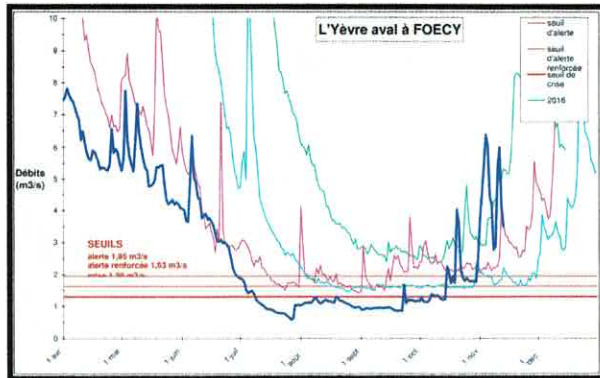
5. DÉBITS & MÉTÉOROLOGIE

La situation météorologique (Cellule de l'Eau Préfectorale du 3 déc. 2019)

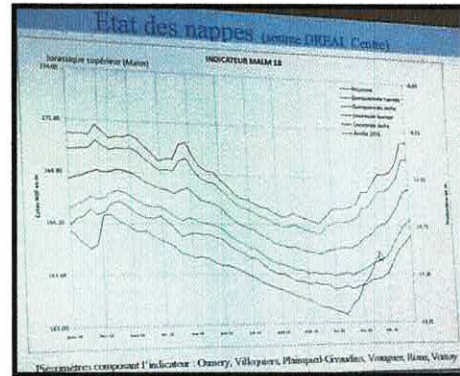
Disparité du comportement des captages AEP :

- Stabilisation à Cours les Barres en septembre
- Emballement de la dégradation à Neuvy-sur-Barangeon
- Situation préoccupante à Vierzon (recherches de solutions)
- ...

Situation actuelle - Pluviométrie excédentaire en octobre & novembre



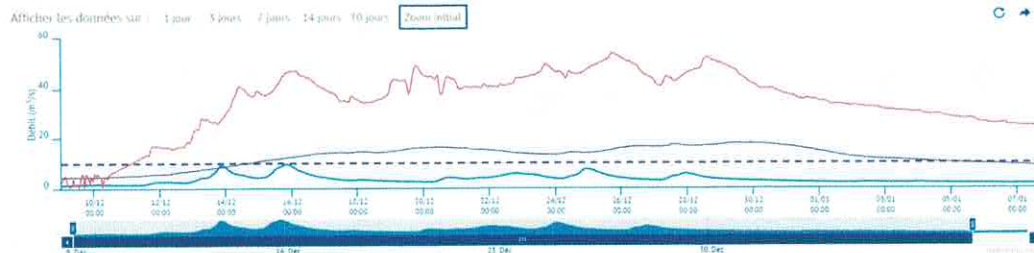
L'Yèvre à Foëcy



Nappe du Jurassique (Rians)

5. DÉBITS & MÉTÉOROLOGIE

Vigicrue 09 01 2020



légende

— Bourges (Ariennes) (Sous-e) — Saugny-Verdelaine (Creuse) — St-Ouzand (Nievre) (Bazot de) — Crue du 25/01/2018 - 9,8 m³/s



5. DÉBITS & MÉTÉOROLOGIE

Vigicrue 09 01 2020

6 janv (St-Palais)



6 janv (St-Martin)

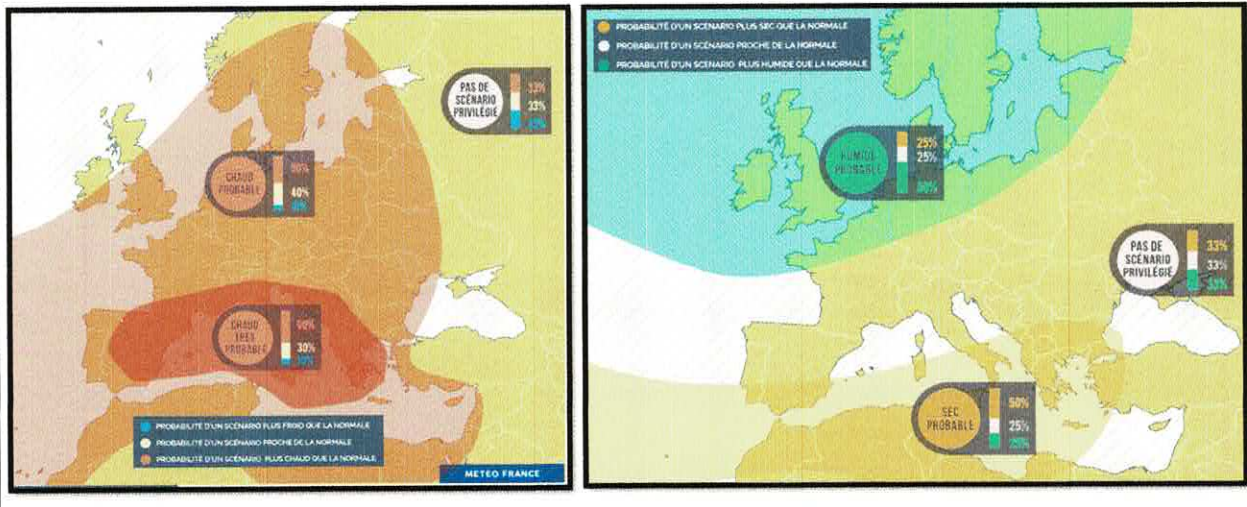


5. DÉBITS & MÉTÉOROLOGIE

La situation météorologique (Cellule de l'Eau Préfectorale du 3 déc. 2019)

Prévision sur 3 mois (jusqu'en février) :

- Températures relativement douces jusqu'en février (par rapport aux moyennes)
- Nord de la France plutôt humide (50% de probabilité)
- Pas de scénario qui se dégage pour le centre et le sud (33%/33%/33%)



Monsieur JOLIVET en présence de Monsieur DUTEIL propose que le prochain Conseil Syndical de Février se déroule à Saint-Martin-D'auxigny ou la visite de la Laiterie pourrait avoir lieu avant la séance (format de la réunion identique à la proposition de Saint-Palais et suite à la demande des élus lors du débat de novembre 2019).

PROCHAIN CONSEIL SYNDICAL EN FÉVRIER ?

VISITE DE LA LAITERIE À SAINT-MARTIN D'AUXIGNY ?



L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 18h00.

Le Président du SIVY

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

17 JAN. 2023



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA VALLEE D'YEVRE
siège : Mairie de BOURGES

Monsieur Gilles BENOIT